



## Le service d'hébergement et les aides financières à la scolarité

### .I TARIFS HEBERGEMENT(\*)

Tarif hébergement 2022				
Internat	Janvier / Mars 2022	Avril / juin 2022	Sept. / déc. 2022	Forfait annuel 2022
	497,84 €	452,00 €	680,16 €	1630,00 €
Repas au ticket	4,28 €			

Les repas pour les élèves au ticket sont chargés sur une carte sans contact et ils seront obligatoirement payés avant passage au restaurant scolaire.

Le régime choisi est valable pour un trimestre complet, un éventuel changement n'est pris en compte qu'en début de trimestre.

### .II LES AIDES FINANCIÈRES (\*)

#### **Bourses Nationales :**

Échelon de 1 à 6 : de 147,00€ à 312,00€ (par trimestre)

Les dossiers de demande de bourse seront instruits dans l'établissement d'origine.

#### **Prime d'internat (sous réserve de l'attribution des bourses nationales) :**

Échelon de 1 à 6 : de 109,00 € à 224,00 € (par trimestre)

Cette prime est déduite des frais d'internat

**Une aide État ou Région peut être sollicitée afin d'apporter une aide exceptionnelle à une famille pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité.**

(\*) Ces sommes sont données à titre indicatif, et sont modifiées chaque année.